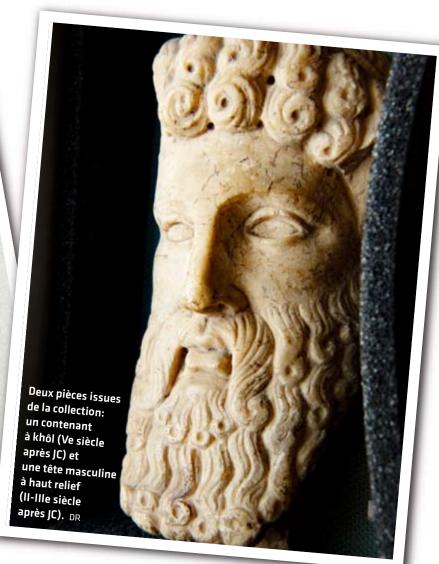
2

LE NOUVELLISTE www.lenouvelliste.ch



ARCHÉOLOGIE

Elle avait été léguée à l'Etat du Valais en 1970. La collection Guigoz et ses 3700 pièces archéologiques aux origines inconnues, dormaient depuis plus de trente ans dans des dépôts du canton. Au nom de la transparence, le Valais présentait ce mardi les résultats de l'étude qui lui a été consacrée.

PAR **NOEMIE.FOURNIER**@LENOUVELLISTE.CH

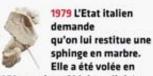
Dissiper le trouble autour de la collection Guigoz



1968 Le directeur des Musées cantonaux de l'époque, Albert de Wolff, fait part au Conseil d'Etat de la volonté d'Edouard Guigoz de léguer sa collection au canton du Valais.

1970 Edouard Guigoz décède à Lugano.

Le Musée cantonal d'archéologie est inauguré. Il a notamment été créé pour donner à la collection Guigoz une vitrine à sa juste valeur.



1958 au prince Aldobrandini. Le

1986

Face aux doutes sur l'origine illégale des pièces, la collection Guigoz est retirée de son espace d'exposition du Musée d'archéologie à l'initiative de Marie-Claude Morand, ancienne direc-

trice des Musées cantonaux.

2005 Entrée en vigueur de la loi fédérale sur le transfert international des biens culturels

2014 Le service de la culture de l'Etat du Valais mandate des experts pour déterminer l'origine des pièces de la collection Guigoz.

L'Etat du Valais rend son rapport d'expertise sur la collection Guigoz. 'est une histoire d'antagonismes. D'inconnues et de transparence. De riches vestiges et de patrimoine pillé. «Le témoignage que la culture s'insère à la fois dans les pages les plus lumineuses et les plus sombres de notre Histoire», résume Anne-Catherine Sutermeister, cheffe du service cantonal de la culture.

Mardi, en publiant un rapport d'expertise commandé en 2014, le canton du Valais a levé le voile sur la collection Guigoz. Sur ces quelque 3700 pièces archéologiques léguées en 1970 par un Valaisan installé au Tessin, qui, face à l'absence d'informations sur leur provenance et leur condition d'acquisition, dorment dans des dépôts depuis leur retrait du Musée d'archéologie voilà bientôt quarante ans. Le canton met ainsi en lumière les origines d'une collection probablement largement issue du trafic illégal. Et, au nom de la déontologie muséale, et de l'éthique tout court, décide de l'assumer.

A la rencontre d'Edouard Guigoz

Rembobinons. Edouard Guigoz naît à Saxon un jour de juillet 1902. L'homme, qu'on décrit comme un bourreau de travail, quitte sa terre natale pour Chiasso et fait carrière dans l'industrie du verre.

Il a la fibre du collectionneur. En 1943, son inventaire est déjà bien avancé. Il explose dans les années d'après-guerre.

Il rencontre le directeur des Musées cantonaux, Albert de Wolff, au début des années soixante. Ce dernier espère sensibiliser la classe politique valaisanne au patrimoine, alors peu encline à la culture. En 1968, il annonce au Conseil d'Etat la volonté du collectionneur de léguer ses pièces à sa terre natale. Le Gouvernement accepte, malgré l'absence d'inventaire. Il faut un écrin à la hauteur de la collection. On décide la création du Musée d'archéologie en mars 1970. Edouard Guigoz décède quelques mois

plus tard et les pièces arrivent à Sion dans la foulée. Le Musée d'archéologie, lui, est inauguré en 1976.

Une sphinge volée à l'Italie

Les ennuis commencent. Ou se confirment. Le canton avait déjà eu quelques doutes. Dans le milieu, la règle est immuable. Tous les vestiges appartiennent à l'Etat dans lequel ils sont mis au jour et sont protégés contre l'exportation.

En 1979, l'une des pièces maîtresses de la collection Guigoz fait parler d'elle dans la presse. Cette sphinge de marbre aurait été volée en 1958 près de Rome. «Le Nouvelliste» raconte qu'un Italien a reconnu la sculpture sur le papier à lettres du Conseil d'Etat valaisan. Choix d'en-tête fortuit.

L'Italie demande restitution du marbre. Le Conseil d'Etat hésite mais la direction des Musées cantonaux abonde, s'appuyant sur l'absolue certitude qu'il s'agit de l'œuvre volée. canton demande une étude scientifique. Une démarche rendue possible par les soutiens financiers de la Confédération ou d'une mécène privée, Michelle Guigoz, filleule d'Edouard. Archéologues, historiens et juristes planchent sur le dossier.

Probablement issue du trafic illégal

Ce mardi, leur expertise était présentée à la presse. Rien d'illégal d'un point vue strictement juridique, puisque la législation sur le transfert des biens culturels n'est entrée en vigueur qu'en 2005. D'un point de vue historique et éthique cependant, il est probable que la majorité des pièces proviennent du trafic illégal. «Les années d'après-guerre, lorsque la collection a été constituée, ont vu le marché archéologique exploser. Les Etats avaient besoin de se reconstruire après cette période sombre, par le biais de marqueurs identitaires forts», explique Marc-André Haldimann, chercheur associé à l'Université de Berne et directeur de l'étude. «Dans ce contexte, les objets antiques étaient très demandés, car l'Antiquité est symbole de démocratie et c'est une valeur sur laquelle les Etats voulaient s'appuyer.» La spoliation des œuvres d'art comme des vestiges, notamment du patrimoine détenu par les Juifs, devient monnaie courante. Aussi, par ses liens d'amitié avec le sulfureux marchand d'art Robert Emmanuel Hecht, inculpé dans de nombreuses affaires de trafic d'objets d'antiquité pillés, «Edouard Guigoz ne pouvait ignorer la provenance illicite

Et maintenant?

des œuvres.»

Aujourd'hui, seule la sphinge rendue à l'Italie est clairement identifiée comme volée ou spoliée. Depuis mardi, l'inventaire complet des pièces est visible par toutes et tous sur le portail vallesiana. Une mise en ligne souhaitée pour favoriser l'identification et la provenance des objets et encourager les éventuelles demandes de restitution. «Nous espérons vivement recevoir des requêtes d'Etat ou de particuliers qui reconnaîtraient dans l'une ou l'autre des pièces un morceau de leur patrimoine», souligne Pierre-Yves Nicod, conservateur au Musée d'histoire du Valais et co-auteur de l'étude. Si l'origine est avérée, ces pièces seront restituées.

Entre-temps, la collection restera dans l'ombre des dépôts du canton. «Dorénavant, toute exposition, pu-

blication ou mise en valeur d'ob-

jets de la collection devra impérativement s'accompagner d'une mise en évidence du caractère problématique de leur provenance», a également annoncé Mathias Reynard. On vous avait prévenu. C'était bien une histoire d'inconnues et de transparence. Du fait de reconnaître, et d'assumer aussi. «Que notre histoire n'est pas toujours parfaite», a confié le ministre. «Mais qu'on apprend de

nos erreurs.»



La collection est retirée des vitrines pour faire place à une exposition temporaire en 1985. Elle ne sera plus réexposée. Le temps passe. En 2014, par devoir de «transparence, d'exemplarité et d'ouverture», comme le soulignait mardi le conseiller d'Etat Mathias Reynard, le